



## COMITÉ TECHNIQUE de PLUVIGNER

---

### COMPTE RENDU du Comité Technique du 02 Juillet 2019

---

Le deux juillet deux mille dix-neuf, à neuf heures trente, le Comité technique de PLUVIGNER s'est réuni à la mairie de PLUVIGNER sous la présidence de Monsieur Gérard PILLET, Maire de PLUVIGNER.

ETAIENT PRESENTS :

**En qualité de représentants des élus :**

Gérard PILLET,  
Bernard BODIC,  
Diane HINGRAY,

**En qualité de représentants du personnel :**

Virginie LE DORZE,  
Corinne MARGOT,  
Yann PLUNIAN  
Aude LUCAS,  
Catherine CONQUER,

Benjamin LE GAL,  
Céline TREHIN,

**Assistaient également à la réunion :**

Bonaventure MENEUX, directeur général des services,  
Estelle PLASSART, directrice du CCAS,  
Yann LE GALLIC, Responsable Ressources Humaines

Monsieur le Président présente l'ordre du jour.

# Réunion du 02 Juillet 2019

*Désignation du secrétaire (un représentant des élus) : Diane HINGRAY*

*Désignation du secrétaire adjoint (un représentant des agents) : Corinne MARGOT*

## Approbation du compte rendu du CT du 02 avril 2019

Avis du CT :

*Collège Agents : favorable à l'unanimité*

*Collège élus : favorable à l'unanimité*

### 1. Réflexion sur la stagiairisation des agents non titulaires occupant un emploi permanent au restaurant scolaire

Actuellement 126 agents travaillent à la commune de PLUVIGNER :

- 90 agents titulaires
- 36 agents Non Titulaires (dont 28 sur un emploi permanent)

De septembre 2018 à janvier 2019, 18 agents ont été nommés stagiaires dans plusieurs services de la collectivité :

- Enfance Jeunesse Restauration : 11 agents
- Hygiène des locaux : 4 agents
- Ecole de musique : 1 agent
- Service technique : 2 agents

Le restaurant scolaire n'avait pas été concerné par ces nominations stagiaires afin de régulariser les tensions apparues depuis plusieurs mois.

Postes concernés par la stagiérisation :

	Situation Actuelle	Situation future
	DHS	DHS
<b>REST 6</b> Plonge + ménage	17.79/35 <sup>e</sup>	15/35 <sup>e</sup>
<b>REST 7</b> Plonge	16.48/35 <sup>e</sup>	13.50/35 <sup>e</sup>
<b>REST 8</b> Aide cuisinier	31.39/35 <sup>e</sup>	29.50/35 <sup>e</sup>
<b>REST 9</b> Aide cuisinier	24.58/35 <sup>e</sup>	20/35 <sup>e</sup>
<b>REST 10</b> ménage	19.46/35 <sup>e</sup>	13.50/35 <sup>e</sup>

*Mr Le Maire précise que ces 5 postes feront l'objet d'une procédure identique aux derniers postes créés dans la collectivité : Publication d'une annonce, candidature du personnel actuellement en poste et entretien de recrutement.*

Avis du Comité Technique :

*Collège Agents : favorable à l'unanimité*

*Collège élus : favorable à l'unanimité*

## 2. Modification de l'attribution de la part fixe du RIFSEEP (commune)

Actuellement, la délibération prévoit le versement de l'IFSE après 6 mois d'ancienneté pour les agents non titulaire.

Il est proposé de l'attribuer dès le premier jour du contrat.

Avis du Comité Technique :

*Collège Agents : favorable à l'unanimité*

*Collège élus : favorable à l'unanimité*

## 3. Intégration de la prime de fin d'année au CIA (commune et CCAS)

Le préfet du Morbihan, par courrier daté du 04 mars dernier, a informé que seules les collectivités ayant délibéré avant la loi du 26 janvier 1984 pouvaient continuer à verser la prime de fin d'année au titre des avantages collectivement acquis.



Aussi, en l'absence de délibération avant 1984, la commune de PLUVIGNER doit intégrer l'ancienne prime de fin d'année au complément indemnitaire annuel (CIA).

Ancienne situation (Prime de fin d'année) :

- Montant déterminé par le temps de travail,
- Sans tenir compte des arrêts de travail,
- Versement aux titulaires et aux agents NT après 4 mois d'ancienneté.

Nouvelle situation (CIA) :

- Montant déterminé par le temps de travail
- En tenant compte des arrêts de travail
- Selon l'évaluation annuelle

Il est proposé de verser une partie CIA au mois de novembre pour un montant de 630 euros.

Avis du Comité Technique :

*Collège Agents : favorable à l'unanimité*

*Collège élus : favorable à l'unanimité*

## 4. Modification de la durée hebdomadaire de service

La modification concerne un agent de l'école de musique qui a intégré la collectivité le 01 septembre 2015.

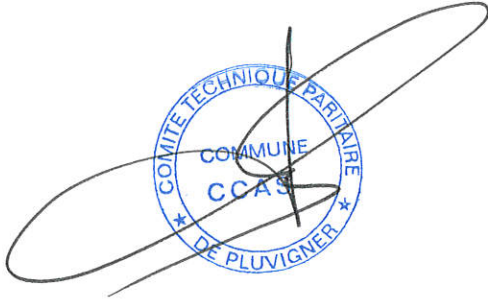
	Poste actuel	Poste futur
Service	Ecole de musique	
Missions	Trompette : 2h30  Trombone : 0h30  Atelier musique actuelle : 1h00  Orchestres juniors : 1h30  TOTAL : 5h30	Trompette cycle 1 : 1h30 Trompette cycle 2 : 1h30 Trombone cycle 1 : 0h30 Tuba cycle 1 : 1h00 Atelier musique actuelle : 1h00  Orchestres débutant et junior : 1h45 Orchestre à l'école : 1h00  TOTAL : 8h15
DHS	5/20ème	8/20ème

Avis du Comité Technique :

*Collège Agents : favorable à l'unanimité*

*Collège élus : favorable à l'unanimité*

**Gérard PILLET**  
Président du C T



**Diane HINGRAY**  
Secrétaire

A handwritten signature in black ink that reads "Hingray".

**Corinne MARGOT**  
Secrétaire adjointe

A handwritten signature in black ink that reads "Margot".

